

Conditions générales pour nos utilisateurs du LUDOGITE – LA VILLA VINCENT

1. GENERAL

Les termes et conditions de réservation suivants s'appliquent à votre réservation.

2. SOUMISSION D'UNE RESERVATION

2.1 RESERVATION :

La réservation ne devient définitive qu'après réception du contrat signé et du paiement de l'acompte. Au plus tard 6 semaines avant la date d'arrivée et lorsque le montant total du voyage a été payé, vous recevez votre ticket de séjour de la part du propriétaire (Jeremy HUYSSER).

L'accord du séjour entre vous et le propriétaire comprend le ticket de séjour, la confirmation de réservation et les présentes conditions générales.

2.2 DOCUMENTS DE VOYAGE :

Tous les documents de voyage vous seront envoyés par e-mail.

2.3 VOYAGE EN GROUPE :

Veillez noter que vous êtes responsable du groupe utilisant les locaux et commodités mis en location. Cela signifie que vous devez vous assurer que vous et le groupe respectent les engagements contractuels et se comportent de manière respectueuse.

2.4 SOUS-LOCATION / REVENTE DE SEJOUR.

La sous-location de la maison de vacances n'est pas autorisée, de même que la revente de séjours en tant qu'organisateur de voyages avec ses propres tarifs.

3. MONTANT DU SEJOUR

3.1 PAIEMENT :

Le montant total du séjour doit être payé par vous en euros, sauf indication contraire. La date de paiement est considérée comme la date de crédit du compte du propriétaire. Lorsque vous effectuez un paiement dans une devise différente, vous devez tenir compte de la différence de prix due au taux de change.

3.2 DELAI DE PAIEMENT :

L'acompte s'élève à 30% du montant du séjour. Il devra être réglé dès réception de la confirmation de réservation. La réservation n'est définitive qu'après confirmation et acceptation de ce règlement. Le paiement du solde du montant du séjour sera à payer au plus tard 6 semaines avant le départ. Le montant comprend la location ainsi que les taxes et charges décrites sur le contrat de location. Si les réservations sont effectuées moins de 6 semaines avant le départ, le montant total du séjour devra être payé immédiatement.

3.3 RETARD DE PAIEMENT :

Si un acompte et/ou le paiement final n'a pas été reçu à la date d'échéance convenue, le propriétaire sera en droit de résilier le contrat du séjour. Le propriétaire peut facturer les frais d'annulation. Après l'annulation du contrat, d'autres clients pourront réserver le Ludogite et le propriétaire ne pourra plus vous garantir la disponibilité.

3.4 DEPOT ET FRAIS SUPPLEMENTAIRES :

Une caution de 500€ est demandée.

4. MODIFICATION, ANNULATION ET RESILIATION

4.1 AMENDEMENT :

Le propriétaire peut apporter une modification mineure à votre contrat de location, mais vous en informera. Dans le cas d'une modification plus importante, le propriétaire vous demandera si vous l'acceptez ou si vous préférez annuler la réservation. Le propriétaire s'engage à ne pas effectuer de modification du contrat sans raison valable.

Si vous souhaitez modifier le contrat de location, par exemple en modifiant la date d'arrivée, le propriétaire vous facturera un montant égal aux frais d'annulation.

4.2 ANNULATION PAR LE PROPRIETAIRE :

Avant la date d'arrivée, le propriétaire peut annuler le contrat de location s'il n'est pas raisonnablement possible de remplir ce contrat en raison de circonstances inévitables et exceptionnelles. Dans ce cas, le propriétaire perdra son droit au paiement intégral de la réservation et remboursera le montant déjà payé.

4.3 FRAIS D'ANNULATION EN CAS D'ANNULATION PAR LE CLIENT :

Vous pouvez annuler la réservation à tout moment avant la date d'arrivée. Le propriétaire s'engage à traiter la demande d'annulation dans les plus brefs délais. Les frais d'annulation sont prélevés sur l'ensemble du contrat (logement, charges, nettoyage et taxes de séjour).

En cas d'annulation, le propriétaire remboursera selon le plan suivant :

- 100% dans les 7 jours après la réservation (sauf si ces 7 jours sont à moins de 43 jours de l'arrivée)
- 90% du 8^{ème} jour après la réservation au 43^{ème} jour inclus avant l'arrivée
- 60% du 42^{ème} jour au 29^{ème} jour inclus avant l'arrivée
- 20% du 28^{ème} jour au 8^{ème} jour inclus avant l'arrivée
- Aucun remboursement du 7^{ème} jour avant l'arrivée au jour de l'arrivée

4.4 REMBOURSEMENT APRES ANNULATION :

Le propriétaire s'efforce de rembourser le solde du montant dû dans les 14 jours suivant la date d'annulation.

4.5 RESILIATION POUR DES RAISONS LIEES A LA CONDUITE – AU COMPORTEMENT :

Le propriétaire peut résilier le contrat de location sans respecter de délai de préavis si le client perturbe constamment le séjour, bien qu'il ait été averti de s'abstenir de le faire, ou si il/elle se conduit en violation du contrat à un point tel que l'annulation immédiate de son contrat est justifié. Cela s'applique, par exemple, si d'autres personnes sont mises en danger. Dans ce cas, le montant du voyage sera perdu.

5. Le SEJOUR

5.1 A L'ARRIVEE :

Veillez communiquer votre heure d'arrivée au propriétaire au plus tard 2 jours avant votre arrivée. Le propriétaire sera présent pour vous accueillir dans la mesure de ses disponibilités. Dans le cas contraire, le propriétaire s'engage à mettre la clé du Ludogite à disposition pour l'heure communiquée. Le propriétaire vous communiquera le code de la boîte à clés 24h avant votre arrivée. En règle générale, vous pouvez arriver au Ludogite entre 16h00 et 18h00.

Veillez à communiquer au propriétaire tout retard ou changement d'heure d'arrivée.

Si vous n'êtes pas en mesure d'occuper la maison de vacances comme convenu, à l'exception de force majeure avec preuve, le propriétaire a le droit de garder la totalité du paiement. Il en va de même si vous quittez les lieux plus tôt.

5.2 LE DEPART :

Lors de votre date de départ comme indiqué dans le contrat de location, le Ludogite doit être libéré et remis dans son état de propreté, c'est-à-dire dans le même état qu'il vous a été présenté par le propriétaire ou par son représentant, au plus tard à l'heure prévue dans le contrat de location. Si vous n'avez pas quitté la maison de vacances à l'heure indiquée, il vous sera facturé une deuxième fois les frais de nettoyage pour embarras occasionnés au planning de l'équipe de nettoyage. En cas de nuitée supplémentaire non-convenue avec le propriétaire, il vous sera facturé le tarif haute-saison pour toute journée ne pouvant être louée. Si une autre location est impactée par votre départ tardif, le propriétaire peut vous demander également le montant de cette location majorée de 20% pour les désagréments occasionnés.

5.3 NETTOYAGE DE BASE :

Avant votre départ, le nettoyage de base doit être effectué par vos soins. Il comprend le nettoyage du frigo, des surfaces de la cuisine, le rinçage et le rangement de la vaisselle, le retrait de toute nourriture restante ainsi que tous les déchets, plier les couettes et les placer au bout du lit avec les oreillers et le balayage ou l'aspirateur de toutes les pièces afin que les locaux loués puissent être retournés en l'état. Si le nettoyage de base n'est pas effectué correctement, le propriétaire est en droit de vous facturer les frais supplémentaires.

5.4 AIDE ET ASSISTANCE :

Si vous avez besoin d'une aide ou d'une assistance personnelle urgente pendant votre séjour, veuillez contacter le propriétaire au 0474/53.20.75

Vous trouverez également les numéros d'urgence dans le hall d'entrée du Ludogite.

5.5 DOMMAGES :

Les locataires s'abstiendront de jeter dans les lavabos, éviers, douches, ... des objets de nature à obstruer les canalisations, faute de quoi il sera redevable des frais occasionnés pour la remise en service de ces équipements. Le locataire ne pourra réclamer aucune réduction de loyer au cas où des réparations urgentes incombant au bailleur apparaîtraient en cours de location.

Il peut bien sûr arriver que vous causiez des dommages dans ou autour de la maison de vacances. Veuillez les signaler le plus rapidement possible au propriétaire (même en cours de location). Si les dégâts proviennent d'un accident ou d'une mauvaise utilisation, le propriétaire est en droit de prélever le montant du dégât de la caution. Il ne réclamera aucun frais en cas de dégât provenant à l'usure du bien. Si la valeur des dégâts est supérieure à la valeur de la caution, le propriétaire est en droit de faire jouer son assurance contre le locataire du Ludogite si un arrangement à l'amiable n'est pas possible.

6. CONDITIONS SPECIALES ET RECOMMANDATIONS :

6.1 LES CHARGES :

Les charges, à payer dans tous les cas, sont incluses dans le prix indiqué sur le contrat de location. En cas d'utilisation anormalement élevé de l'eau, de l'électricité ou du chauffage (4% de plus que la moyenne), le propriétaire est en droit de prélever de la caution 20€ par pourcentage excédentaire par compteur.

6.2 WIFI :

Le Wifi est disponible dans le Ludogite. Le propriétaire ne garantit pas qu'il sera disponible à tout moment, ni ne garantit la vitesse, la compatibilité et la sécurité. En conséquence, vous serez responsable de prendre les mesures de sécurité adéquates pour vos appareils. L'utilisation peut être restreinte. Le Wifi est normalement fourni à des fins de vacances et n'est donc pas adapté à un usage professionnel ou similaire. L'utilisation du Wifi est aux risques et périls de l'utilisateur. Les lois applicables doivent être respectées lors de son utilisation. En particulier, vous serez obligé de vous abstenir de télécharger des fichiers ou d'accéder à des données contenant des éléments (par exemple des films, de la musique, ...) protégés par le droit d'auteur mais qui sont néanmoins diffusés illégalement sur Internet via des réseaux de partage de fichiers ou similaires. De même, vous n'êtes pas autorisé à télécharger des fichiers avec un contenu criminel ou en utilisant des moyens illégaux. Dans le cas où une violation coupable est commise, comme stipulé dans ce paragraphe, vous devrez nous indemniser de toutes les réclamations de tiers. Toute surconsommation anormale sera facturée suivant la facture du Provider.

6.3 BRANCHEMENT DES APPAREILS ELECTRIQUES DE PUISSANCE ELEVEE :

Vous n'êtes pas autorisé à utiliser ou à brancher des appareils électriques de puissance élevée tels que la climatisation, les vélos électriques et les voitures électriques, sauf indication contraire dans l'accord de la location

6.4 NOMBRE MAXIMUM DE PERSONNNES :

Les locaux loués ne doivent pas être occupés et utilisés par un plus grand nombre de personnes que celui confirmé dans le contrat de location. Le nombre maximum de personnes indiqué comprend également les enfants et les bébés, sauf accord contraire avec le propriétaire et confirmé dans le contrat. Le surpeuplement d'un bien loué autorisera le propriétaire à augmenter le loyer proportionnellement, plus les éventuels frais supplémentaires rétroactivement. Le droit de résiliation de la clause 4 auquel le propriétaire a droit ne sera pas affecté par ce qui précède.

7. NON CONFORME AUX ATTENTES

7.1 RECLAMMATIONS :

Si le Ludogite ne correspond pas à la description de la réservation, veuillez contacter le propriétaire immédiatement afin de trouver une solution. Aucune plainte déposée sur la nature du contrat et la description du bien après le départ du Ludogite ne sera autorisée. Si le défaut est d'une nature telle qu'il impacte gravement le reste de votre séjour et qu'il n'est pas possible de trouver une solution ou une alternative, vous avez la possibilité de résilier le contrat de location et, le cas échéant, vous serez en droit de recevoir, à la seule discrétion du propriétaire, une déduction du montant du voyage ou une compensation.

8. RESPONSABILITE / LIMITATION DE RESPONSABILITE

8.1 Si votre séjour n'est pas conforme au contrat de location, vous pouvez avoir droit à une indemnisation pour les dommages, sauf si ces dommages sont imputables aux causes suivantes:

- actes coupables ou manquement de votre part ou de la part d'une personne logeant avec vous
- défaut d'exécution imprévisible ou inévitable par des tiers
- circonstances exceptionnelles inévitables

8.2 Les facteurs externes, la force majeure et les facteurs régionaux spéciaux tels que la présence d'insectes, de chiens errants, d'intempéries ou d'état des voies publiques ne vous autoriseront pas à faire valoir une réclamation contre le propriétaire.

8.3 La responsabilité du propriétaire pour les dommages résultant d'un manquement aux obligations contractuelles ou en relation avec des dommages matériels est limitée à trois fois le loyer, sauf s'il n'est pas permis de limiter la responsabilité pour des réclamations, par exemple pour dommages corporels.

9. INFORMATIONS SUR LE CLIENT

Le locataire s'engage à fournir la composition du groupe ainsi qu'une copie recto-verso de sa carte d'identité lors de la réservation.

Le propriétaire s'engage à être en accord avec le RGPD et utilisera vos données uniquement pour vous contacter. Le propriétaire n'est pas autorisé à communiquer ces données à des sociétés commerciales mais il est en droit de communiquer ces données à l'administration communale et aux services d'urgence (police, pompier,...) si nécessaire.

10. POUR EVITER TOUTE CONFUSION

10.1 ADULTES SEULEMENT :

Vous ne pouvez faire une réservation que si vous avez 18 ans ou plus.

10.2 GROUPES DE JEUNES :

Tout le monde est le bienvenu au Ludogite. Cependant, si le groupe est composé uniquement de personnes en dessous de 25 ans, il est indispensable de le signaler au propriétaire. Un accord supplémentaire entre les locataires et le propriétaire sera demandé lors de la réservation pour assurer une utilisation en tant que personne prudente et raisonnable.

10.3 FETES, EVENEMENTS ET RASSEMBLEMENTS AVEC LES INVITES :

Le Ludogite est destinée à vous et à votre groupe. Il n'est pas permis d'organiser des fêtes, des événements ou des rassemblements avec des invités autres que des personnes qui résident avec vous le temps de la location. Si cela n'est pas respecté, nous résilierons le contrat de location et facturerons les frais, y compris, le cas échéant, les frais de nettoyage et les dommages.

10.4 LOI APPLICABLE :

Les lois de la Belgique s'appliquent au Ludogite. Tout litige sera soumis aux tribunaux belges.

11. REGLEMENTS REGISSANTS LES PASSEPORTS, LES VISAS, LA SANTE, LES DOUANES ET LES DEVISES

En tant que locataire, vous êtes personnellement responsable du respect de la réglementation en vigueur pour les pays d'entrée et de sortie, ainsi que de la réglementation sanitaire, de la réglementation des passeports et des visas.

Les ambassades / consulats des pays que vous visiterez vous fourniront également des informations. Toutes les amendes encourues par vous du fait du non-respect de ces réglementations, en particulier le paiement des frais d'annulation, seront à votre charge, sauf si elles résultent de la fourniture d'informations fausses ou insuffisantes de la part du propriétaire.